

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Restrictions d'emploi : Utilisations autres que l'utilisation prévue du produit.

1.4. Données relative au fournisseur**Fabricant**

Tristel Solutions Limited
Unit 1B
Lynx Business Park
Fordham Road
Newmarket, Cambridgeshire, CB8 7NY
United Kingdom
T +44 (0) 1638 721500
SDS@tristel.com

Distributeur

INNOVA Medical
136 Sparks Avenue
Toronto, Ontario M2H 2S4
Canada
T +4166150185

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-844-764-7669

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE	SURFACTANT DECAMINE OXIDE	n° CAS: 2605-79-0	< 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411
CHLORITE DE SODIUM 100%	-	n° CAS: 7758-19-2	< 1	Sol. Comb. 1, H271 Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Tox. Aiguë 2 (Par contact cutané), H310 Corr. Cut. 1B, H314 Lés. Oculaire 1, H318 TSOC ER 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.
Self protection of the first-aid	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Température de stockage : 15 – 25 °C (59 - 77°F)
Utilisations finales spécifiques : Pour une utilisation avec Tristel solution Base ORL. Pour un usage professionnel uniquement.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Éviter le contact avec la peau.

Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux.

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection des voies respiratoires:

Veiller à ce que la zone soit suffisamment ventilée pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10.3-11.3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.000-1.010
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION	
CL50 Inhalation - Rat	> 5,61 mg/l
CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)	
ATE CA (oral)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	50 mg/kg de poids corporel
1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : femelle, Directive: Directive 423 de l'OCDE (toxicité orale aiguë méthode de classification de la toxicité aiguë), Directive Méthode B.1 tris de l'UE (toxicité orale aiguë - méthode de classification de la toxicité aiguë))
DL50 orale	300 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive : Directive 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë), Directive : Méthode B.3 de l'UE (toxicité aiguë (cutanée))
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: OCDE 404 Léger érythème - Léger irritant pH: 10.3-11.3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 10.3-11.3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant pour la peau – ISO 10993-10
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non mutagène – OCDE 471
Cancérogénicité	: Non classé
CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)	
Groupe IARC	3 - Not classifiable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	40 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive : Directive 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées avec test de dépistage de la toxicité pour la reproduction/le développement), Directive : autre :
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

CL50 - Poissons [1]	265 – 310 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,29 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible.
------------------------------	---

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible.
------------------------------	---

1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	97 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non applicable

DOT

Non applicable

IMDG

Non applicable

IATA

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^o et au recueil IBC^{1o}

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CHLORITE DE SODIUM 100% (7758-19-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

TRISTEL ORL ACTIVATOR SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 16 Autres informations/ Glossaire

Date d'émission : 10-27-2025
Date de révision : 10-27-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TRISTEL ORL BASE SOLUTION

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Restrictions d'emploi : Utilisations autres que l'utilisation prévue du produit.

1.4. Données relative au fournisseur**Fabricant**

Tristel Solutions Limited
Unit 1B
Lynx Business Park
Fordham Road
Newmarket, Cambridgeshire, CB8 7NY
United Kingdom
T +44 (0) 1638 721500
SDS@tristel.com

Distributeur

INNOVA Medical
136 Sparks Avenue
Toronto, Ontario M2H 2S4
Canada
T +4166150185

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-844-764-7669

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ	2, HYDROXY-1,2,3 PROPANE TRICARBOXYLIC ACID	n° CAS: 5949-29-1	5 – 10	Irrit. Oculaire 2, H319 TSOC EU 3, H335
1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE	SURFACTANT DECAMINE OXIDE	n° CAS: 2605-79-0	< 1	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Vêtements de protection complets
------------------------------	---

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Température de stockage : 15 – 25 °C (59 - 77°F)
Utilisations finales spécifiques : Pour une utilisation avec Tristel solution Activator ORL. Pour un usage professionnel uniquement.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Éviter le contact avec la peau.

Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux.

Protection des voies respiratoires:

Veiller à ce que la zone soit suffisamment ventilée pendant l'utilisation.

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2.0-3.0
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.020-1.030
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

TRISTEL ORL BASE SOLUTION	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,24 mg/l

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)	
DL50 orale rat	11700 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Sexe de l'animal : femelle, Directive: Directive OCDE 423 (Toxicité orale aiguë - Méthode de classification de la toxicité aiguë), Directive: Méthode UE B.1 tris (Toxicité orale aiguë - Méthode de classification de la toxicité aiguë)
DL50 orale	300 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Directive OCDE 402 (Toxicité cutanée aiguë), Directive: Méthode UE B.3 (Toxicité aiguë (cutanée))
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Indice d'irritation primaire (PII) = 0,3 - Légèrement irritant pH: 2.0-3.0
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Le score moyen maximal de 22,0 a été obtenu 1 heure après le traitement, conformément aux directives OCSP 870.2400 et OCDE 405 - Légèrement irritant. pH : 2-3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant pour la peau – OCSP 870.2600/OCDE 429
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou l'un de ses composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
--	--------------

1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	40 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Directive OCDE 422 (Étude combinée de toxicité par doses répétées avec test de dépistage de la toxicité pour la reproduction/le développement), Directive: autre:

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

CL50 - Poissons [1]	440 – 706 mg/l
---------------------	----------------

12.2. Persistance et dégradation

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible.
------------------------------	---

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ (5949-29-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Biodégradation	97 %
----------------	------

1-DÉCANAMINE, N,N-DIMÉTHYL-N-OXYDE (2605-79-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Biodégradation	97 %
----------------	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non applicable

DOT

Non applicable

IMDG

Non applicable

IATA

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 Autres informations/ Glossaire

Date d'émission : 10-27-2025

Date de révision : 10-27-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

TRISTEL ORL BASE SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Désinfectant
Restrictions d'emploi : Utilisations autres que l'utilisation prévue du produit.

1.4. Données relative au fournisseur**Fabricant**

Tristel Solutions Limited
Unit 1B
Lynx Business Park
Fordham Road
Newmarket, Cambridgeshire, CB8 7NY
United Kingdom
T +44 (0) 1638 721500
SDS@tristel.com

Distributeur

INNOVA Medical
136 Sparks Avenue
Toronto, Ontario M2H 2S4
Canada
T +4166150185

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-844-764-7669

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
dioxyde de chlore....%	dioxyde de chlore....%	n° CAS: 10049-04-4	< 1	Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Corr. Cut. 1B, H314 Aquatique Aigu 1, H400

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.
Premiers soins général	: Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.
Self protection of the first-aid	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Vêtements de protection complets.
------------------------------	--

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Utilisations finales spécifiques : Solution désinfectante. Pour usage professionnel uniquement.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,3 mg/m ³
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,8 mg/m ³
	0,3 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
Plafond	0,1 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,28 mg/m ³
	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2025

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION	
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,28 mg/m ³
	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,28 mg/m ³
	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT LMPT	0,1 ppm
	0,3 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,28 mg/m ³
	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION	
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,3 mg/m ³
	0,1 ppm
LEMT STEL	0,8 mg/m ³
	0,3 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
Plafond	0,1 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT LMPT	0,1 ppm
	0,3 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT C	0,1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Resp tract irr; pulm edema
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Chlorine dioxide
LEMT TWA	0,1 ppm
LEMT STEL	0,3 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires:
Veiller à ce que la zone soit suffisamment ventilée pendant l'utilisation.

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2 – 3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
DL50 orale rat	93,86 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: Directive OCDE 401 (toxicité aiguë par voie orale), Directive : Méthode UE B.1 (toxicité aiguë (par voie orale)), Remarques sur les résultats: autre:, IC à 95 % : 45,52 - 193,53
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	0,041 mg/l Source: ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: OCDE 404 Léger érythème - Léger irritant pH: 2 – 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 2 – 3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant pour la peau - ISO 10993-10
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non mutagène - OCDE 471
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme)	: Non classé

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)	
CL50 - Poissons [1]	75 mg/l Organismes testés (espèces): Cyprinodon variegatus
CL50 - Poissons [2]	0,021 mg/l Organismes testés (espèces): Danio rerio (nom antérieur: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	0,063 mg/l Organismes testés (espèces): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	1096 mg/l Organismes testés (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms antérieurs: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,324 mg/l Organismes testés (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms antérieurs: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	≥ 500 mg/l Organismes testés (espèces): Danio rerio (nom antérieur: Brachydanio rerio) Durée: '36 d'
NOEC (chronique)	≥ 500 mg/l Organismes testés (espèces): Daphnia magna Durée: '21 d'

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

12.2. Persistance et dégradation

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible.
------------------------------	---

dioxyde de chlore....% (10049-04-4)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: Non applicable
N° ONU (DOT)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

TRISTEL ORL WORKING SOLUTION

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non applicable

DOT

Non applicable

IMDG

Non applicable

IATA

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^a et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 Autres informations/ Glossaire

Date d'émission : 10-27-2025

Date de révision : 10-27-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H301	Toxique en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.